

Fiche technique de sécurité (1907/2006/EC)

Fiche actualisée le: 15/05/13
Produit : ANTIDERAPANT P200

version N°2

1. Identification du mélange et de la société

ANTIDERAPANT P200

Substance/produit : antidérapant P200

Fabriquant

PREPARADOS QUIMICOS DE NAVARRA S.L.
Pol. Morea Norte c/D n°14
31191 Beriain (Navarra)
España
Tel. 948310760
Fax.948312413
info@quimica-pequinsa.com

Information en cas d'urgence

Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48
Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Travail (ANSES) : 01 49 77 13 50

2. Identification des dangers

Classification – Règlement N° 1272/2008/EC

Corrosion de la peau – Cat. 1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (STOT SE) – Cat 3.

Corrosif pour les métaux – Cat. 1.

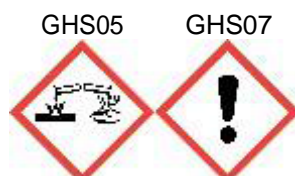
Classification – directive 67/548/EC

Corrosif. Provoque des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires. Il peut être dangereux pour la faune et la flore en fonction de la concentration et du temps d'exposition.

Éléments d'étiquetage selon le règlement CE n ° 1272/2008

Pictogrammes

:



Mention d'avertissement: DANGER

Indication des dangers :

H314	Provoque des brûlures graves de la peau et des Lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence:

Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Réponses : P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau se doucher.

P304+340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338 En CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer.

Remarque : les informations relatives à l'étiquetage de précaution sont basées sur le propre jugement du fabricant en suivant les instructions 1272/2008 du règlement (CLP). Si il y a un reconditionnement, veuillez consulter la réglementation.

Autres dangers :

Recension PBT / vPvB :

Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH): Ne répond pas aux critères de PBT (persistant / bioaccumulable / toxique) ou avec les critères vPvB (très persistantes/ Très bioaccumulable).

Dangers physiques et chimique :

En contact avec des métaux, libère de l'hydrogène (gaz inflammable entre 4 et 75% en volume dans l'air). Réagit avec les alcalis, les hypochlorites, chlorites, chlorates, cyanures ou des sulfures, libérant des gaz toxiques. Sous haute température, génère du gaz de chlorure d'hydrogène (corrosif et toxique). Mélangé avec du formaldéhyde génère du bis-chlorométhyl-éther, qui est cancérigène pour l'homme.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique

Nom chimique	%	N° CAS	N° CE	N° INDICE (Annexe I)
Acide Chlorhydrique	>28	7647-01-0	231-595-7	017-002-01-X

4. Premiers soins

Remarques générales: Les secouristes doivent porter un équipement de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection, des gants et des chaussures appropriées. Si il y a des projections sur les yeux et le visage, traiter les yeux en priorité. Dans les deux cas appeler le médecin et conduire de toute urgence à l'hôpital, car ils peuvent avoir des complications graves à effet retardé.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente et n'a pas de convulsions, rincer la bouche avec de l'eau et donner à boire en la maintenant au chaud. Si elle a des convulsions ou est inconsciente, posez-la et garder au chaud et au repos, ne pas donner à boire ou à manger. Appeler immédiatement le médecin.

Inhalation: Transporter la victime hors de la zone contaminée dans un endroit aéré, chaud, la mettre allongée et au repos. Si elle ne respire pas, lui faire la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir de l'aide médicale immédiate.

Contact avec les yeux: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 30 minutes en tenant les paupières ouvertes. Utiliser une solution ophtalmique topique en cas de difficulté à ouvrir les paupières. Consultez un ophtalmologiste.

Contact avec la peau: Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés dans une zone retirée. Appeler immédiatement chez le médecin.

Symptômes et effets, immédiats et différés :

Ingestion: Irritation et brûlures aux voies digestives, hémorragies internes.

Inhalation: Irritation des voies respiratoires et des brûlures. Maux de gorge, toux. Il peut causer un oedème pulmonaire.

Contact avec les yeux: Irritation et brûlures de la cornée. Sensibilisation douloureuse à la lumière. Risque de blessure permanente.

Contact avec la peau: Irritation de la peau. Il peut provoquer des brûlures et ulcérations graves. Risque de dermatite en cas de contact continu.

Indication des éventuels soins médicaux et des traitements particuliers nécessaires immédiatement

Ingestion: Éviter un lavage gastrique (risque de perforation). Oxygène par intubation trachéale.

Inhalation: réanimation respiratoire. La prévention ou le traitement de l'œdème pulmonaire. Repos complet.

Contact avec la peau: un traitement classique de brûlures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: CO2, rideaux d'eau pour absorber les gaz et les vapeurs et utiliser de la mousse pour refroidir les matériels.

Moyens d'extinction déconseillés: L'eau peut ne pas être approprié. Ne pas utiliser directement ni à l'intérieur des récipients.

Dangers spécifiques: Le produit n'est pas inflammable ou explosif mais son action corrosive réagit avec beaucoup de métaux et produit du gaz d'hydrogène, il peut former des mélanges inflammables et explosifs dans l'air. Lorsqu'il est chauffé, il peut y avoir un dégagement de gaz de chlorure d'hydrogène (corrosif et toxique). Les contenants fermés peuvent exploser par la formation de gaz. En contact avec la chaleur, les liquides peuvent être libérés et présenter un

risque d'éclaboussures. Il est utile de former des rideaux d'eau pour absorber les gaz et les vapeurs et pour refroidir les équipements, les récipients, conteneurs, etc. sous le feu et même continuer un certain temps après avoir éteint le feu.

Conseils aux pompiers: Utiliser des vêtements adéquats (veste, gants, bottes), des lunettes étanches à l'air, un masque et un casque. Pour protéger les voies aériennes, utiliser un respirateur avec cartouche contre les vapeurs de l'acide ou de la pression de l'air ARA. Tenez-vous toujours dos au vent.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Restreindre l'accès à la zone de danger. Informer les personnes éventuellement touchées du risque de brûlures chimiques. Utilisez des vêtements de protection, des protections pour les yeux, des gants, des bottes et un appareil respiratoire autonome. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires. Tenir le personnel qui n'a pas de vêtements de protection dos au vent. Disperser les gaz avec de l'eau pulvérisée.

Précautions pour l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface. Si nécessaire, faire une digue de matériau inerte et absorbant comme la terre, le sable, la sépiolite. Si le produit arrive à un cours d'eau naturel, avertir les autorités de la protection civile.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Petits déversements: Diluer avec de l'eau. Il peut être neutralisé avec de la chaux si l'opération est effectuée par du personnel qualifié avec des vêtements de protection appropriés. Disperser les gaz avec de l'eau pulvérisée. En tout état de cause informer le personnel qualifié pour leur élimination totale.

Déversements importants: Si possible, contenir le déversement avec du sable ou sépiolite. Diluer avec de l'eau. Transfert des produits absorbants à l'enfouissement ou vers un stockage sûr, pour être traité par un gestionnaire de déchets agréé. Pour la collecte, ne jamais utiliser de récipients en métal.

Référence à d'autres sections:

Les informations concernant les contrôles de l'exposition / protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux paragraphes 8 et 13 respectivement.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Ne pas fumer, manger ou boire lors de la manipulation de ce produit. Le personnel qui manipule le produit doit toujours utiliser les vêtements de protection recommandés. Eviter le contact avec les yeux et la peau, et l'inhalation des vapeurs. Les conteneurs doivent être maintenus clairement étiquetés. Les échantillons sont utilisés dans des conteneurs appropriés et étiquetés. Ne pas mettre le produit dans un autre réservoir de stockage ou dans un autre récipient. Prenez garde si il reste des produits incompatibles tels que chlorite, chlorate, hypochlorite, alcalis ou des sulfures. Manipulation à la température ambiante.

Conditions d'un stockage sûr :

Conservé dans un endroit frais et ventilé, loin des sources de la lumière du soleil et de la chaleur. Placez la signalisation risque appropriée en fonction de la loi applicable à ce produit: les étiquettes, les pictogrammes de dangers, les signes d'avertissement. Evitez de stocker d'autres produits chimiques incompatibles avec l'acide afin de les empêcher de réagir violemment oxydants organiques inflammables, bases, etc ...

Les matériaux recommandés pour les citernes et les conteneurs: fibre de verre renforcée avec du polyester, acier ébônité recouvert de plastique, PVC, polyéthylène, polypropylène, PVDF. Doter les zones de stockage de cuvettes de collecte avec un revêtement anti acide et de tuyaux anti refoulement.

Matériel d'entreposage incompatible: métaux, à l'exception du tantale et du titane.

Les installations de tuyauterie et l'équipement doivent être protégées y compris en évitant le contact avec l'air atmosphérique. L'extérieur de la cuve, si elle est en acier ébonité, devra être peinte avec une peinture résistante (de type époxy) pour éviter la corrosion par l'émission des vapeurs. L'équipement électrique doit être étanche.

Utilisation finale spécifique

Dans les différentes applications du produit doit être évitée et le contact direct avec des produits incompatibles incontrôlés comme l'hypochlorite, chlorite, alcali, etc Pour un usage particulier s'il vous plaît contacter le fournisseur.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Valeur limite de l'exposition

NOM	VLA.ED		VLA.EC		VLB
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
Chlorure d'hydrogène	5	7,6	10	15	

DNEL / PNEC

DNEL

Exposition professionnelle		
Effets locaux aigus	inhalation	15 mg/m ³ (15 min)
Effets locaux chroniques	inhalation	8 mg/m ³ (8 h)

PNEC

CPSE (eau douce): 36 µg /L (sur la base de la plus faible valeur de toxicité chronique et facteur de sécurité 10).

CPSE (eau de mer): 36 µg / L(sur la base de la plus faible valeur de toxicité chronique et facteur de sécurité 10).

PNEC (éclats intermittents): 45 µg / L (sur la base de la plus faible valeur de toxicité chronique et facteur de sécurité de 10).

PNEC (usine de traitement des eaux usées): 36 µg / L.

Contrôles de l'exposition et contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation adéquate. Fournir une douche oculaire et des douches de sécurité.

Mesures de protections individuelles, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux / du visage: lunettes de sécurité ou une protection du type de masque facial intégral (EN 166). La protection respiratoire type masque complet (EN 136) qui offre également une protection complète des yeux. Il est conseillé de ne pas utiliser de micro lentilles.

Protection de la peau: Mains: Gants pour les risques chimiques (latex naturel, le polychloroprène, l'acrylonitrile, ...) (EN374).

Autres: tenue type antiacide ou un tablier en plastique et des bottes en PVC, néoprène ou en caoutchouc.

Protection respiratoire: En cas d'émission de gaz, porter un masque avec filtre pour vapeurs inorganiques (EN136) (EN 141).

Contrôle de l'exposition du milieu ambiant:

Ne pas déverser dans les égouts et / ou de l'eau de surface. Respecter toutes les réglementations locales, régionales et nationales sur les rejets en milieux aqueux.

Système de mesure: Analyse de chlorure d'hydrogène dans l'atmosphère, contrôle de l'acidité des effluents.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:	Liquide incolore, ou légèrement jaunâtre, fumant à l'air Libre.
Odeur:	Irritante, forte, étouffante
Seuil olfactif :	non disponible
pH :	fortement acide <1 (5% de solution)
Température de cristallisation :	-41°C
Point d'ébullition :	80°C
Point d'inflammation :	non applicable (substance inorganique)
Inflammabilité (solide / gaz):	non applicable
Les limites d'explosivité:	non disponible
Pression de vapeur (20 ° C):	40 hPa
Densité de vapeur (air = 1):	1.27
Densité relative (25 ° C):	environ 1,1 g / cm 3
Solubilité dans l'eau (20 ° C):	Très soluble
Solubilité dans les solvants:	soluble dans l'alcool, l'éther, l'acétone, l'acide acétique et chloroforme.
Coefficient de répartition n-octanol / eau (log Pow) (20 ° C):	non applicable (substance inorganique)
température d'auto-inflammation:	non applicable (non inflammable)
Température de décomposition:	non disponible
Propriétés explosives:	dans la molécule, il n'y a pas de groupes chimiques indiquant propriétés explosives.
Propriétés oxydantes:	dans la molécule, il n'y a pas de groupes chimiques indiquant des propriétés oxydantes.

Informations Complémentaires

Peroxyde organique: Non classé (compte tenu de la structure).
Substances et mélanges qui auto-échauffement: Pas de données disponibles.
Dans la molécule, il n'y a pas de groupes chimiques qui indiquent des propriétés réactives explosives ou auto.
Liquide pyrophorique: Non classé. La substance est stable à la température ambiante pendant des périodes prolongées.
Corrosif pour les métaux: Catégorie 1 - Peut être corrosif pour les métaux.
Les substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables: Non classé (basés sur la structure).

10. Stabilité et réactivité

Réactivité :

Réagit avec les bases fortes, l'aluminium, l'ammoniac et l'hydroxyde de sodium.

Stabilité chimique :

La substance est stable dans des conditions ambiantes normales et les conditions prévues de température et de pression lors de l'entreposage et de manutention.

Possibilité de réactions dangereuses :

Peut réagir violemment avec l'ammoniaque (NH₄OH), avec l'hydroxyde de sodium (NaOH), avec l'aluminium. Avec les bases fortes peut provoquer des réactions violentes.

Conditions à éviter :

température supérieure à 40 ° C et la lumière du soleil.

Matières incompatibles :

Cyanures, les métaux, les alcalis, amines, agents, fluor, bases fortes, de soufre, de carbone, l'acétate de vinyle, les hypochlorites, chlorites, chlorates et de l'acide formique oxydant.

Produit de décomposition dangereux :

En présence d'humidité, le contact avec des métaux dégage de l'hydrogène (gaz inflammable entre 4 et 75% en volume dans l'air). Lorsqu'il est chauffé, dégage des fumées toxiques de chlorure d'hydrogène. Le contact avec l'hypochlorite de sodium eau provoque un dégagement de chlore.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Orale: DL50 / rat: 700 mg / kg.

Inhalation: CL50 / rat (5 min): 45,6 mg / L (aérosol). CL50 / rat (30 min): 8,3 mg / L (aérosol). Le contact avec la peau: DL50 / Lapin:> 5010 mg / kg.

Corrosion et irritation de la peau

Corrosif pour la peau: Catégorie 1B - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Irritation de corrosion / peau (Lapin): Corrosif. (OCDE 404).

Lésions ou Irritations oculaires graves

Les lésions oculaires: Catégorie 1 - Provoque des lésions oculaires graves.

Irritation des blessures / des yeux (Lapin): effets oculaires irréversibles. (OCDE 405).

Sensibilisation de la peau

Pas de sensibilisation de la peau chez l'animal. Test sur rat et cobaye femelle (OCDE 406).

mutagénicité sur les cellules germinales:

En fonction des données disponibles, Ne remplit pas les critères de classification.

Des résultats positifs dans des études in vitro de mutations géniques dans les cellules de mammifères (méthode similaire à OCDE 476; Cifone et al, 1987) et des résultats ambigus dans les études in vitro.

cromomómicas dans des cellules de mammifères (procédé similaire à OECD 473: Morita et al, 1989). L'acide chlorhydrique se dissocie au contact de l'eau en libérant des ions de chlore et d'hydrogène. Les deux ions sont de forme normale, présents dans le corps.

Cancérogénicité : En fonction des données disponibles, Ne remplit pas les critères de classification. L'exposition par inhalation: NOAEL: <10 ppm (rat mâle, l'exposition 128 semaines). Aucun effet cancérogène n'est observé. (Méthode similaire à l'OCDE 451) (Sellakumar et al, 1985).

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique dans certains organes (STOT) - exposition unique: Catégorie 3: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique dans certains organes (STOT) - exposition répétée: Une vue sur les données disponibles dans les se conforment critères de classification.

L'exposition par inhalation: NOAEL: 10 ppm (rat, 4 jours 13 semaines pendant 6 heures par jour) al (l'équivalent de l'OCDE Méthode 413). NOAEL: 10 ppm (souris, 4 jours à 13 semaines 6 heures pendant la journée al) (équivalent à la méthode 413 de l'OCDE).

Risque d'aspiration:

Aucune preuve de danger d'aspiration.

12. Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons: Lepomis macrochirus - CL50 (96 h): 20,5 mg / l. (PH: 3.25 à 3.5). (eau douce, le système semi-statique).

Toxicité chronique pour les poissons: NOEC: Aucune étude jugée nécessaire en raison des propriétés de tampons des milieux aquatiques.

Toxicité aiguë chez les crustacés: Daphnia Magna - CE50 (48 h): 0,45 mg / l (pH 4,92) (eau douce ; système statique, basée sur la mobilité) (OCDE 202).

Toxicité chronique dans les coquillages: NOEC: Aucune étude jugée nécessaire en raison des propriétés de tampons des milieux aquatiques.

Toxicité aiguë pour les plantes aquatiques: Chlorella Vulgaris - CE50 (72 h): 0,73 mg / L. (système statique d'eau douce ; pH 4,7 ; basé sur le taux de croissance) (OCDE 201). CSEO: 0,364 mg / L.

Les données de toxicité des macro et micro-organismes du sol et d'autres organismes pertinents pour l'environnement, tels que les abeilles, les oiseaux, les plantes: Pas d'effets envisagés sur le milieu terrestre et sur les sédiments.

Facteur M: 10.

Persistence et dégradabilité

La notion de biodégradabilité ne s'applique pas sur une substance inorganique. Il n'est pas persistant. Il est neutralisé avec de l'alcalinité naturelle.

Dégradation abiotique: Air, photo oxydation indirecte. Se transforme en chlore par réaction avec les radicaux hydroxyles. Air / eau / sol: ionisation instantanée. Air / eau / sol: neutralisation par l'alcalinité naturelle.

La dégradation biotique: Sans objet (composé inorganique).

Le potentiel de bioaccumulation

FBC: Non applicable (substance inorganique). Coefficient de partage n-octanol / eau (log Pow): non applicable (substance inorganique).

Mobilité dans le sol

Air: Volatile De façon significative, comme chlorure d'hydrogène.

Eau: Grande solubilité et mobilité. L'acide chlorhydrique se dissocie presque complètement et réagit facilement avec des sels présents, en particulier dans les eaux usées.

Sol: L'acide chlorhydrique réagit avec les constituants chimiques des chlorures formés en fonction de la solubilité, sont facilement lavé par lixiviation.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH): Ne répond pas aux critères de PBT (persistant / bioaccumulable / toxique) ou avec critères vPvB (très persistantes / Très bioaccumulable).

D'autres effets indésirables

L'acidification des sols et des effluents, les vapeurs générées sont très acides et corrosives, plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

13. Considerations relatives à l'élimination

Produit:

Diluer avec de l'eau et neutraliser avec : carbonate de sodium, l'oxyde de calcium, le carbonate de calcium, le bicarbonate de sodium, l'hydroxyde de sodium dilué ou de l'hydroxyde de calcium. Ils doivent être déposés dans une décharge ou dans une usine d'incinération appropriée en fonction des réglementations locales.

Emballages contaminés:

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et traiter l'effluent de la même manière qu'indiquée ci-dessus. Les conteneurs vides et propres peuvent être réutilisés en conformité avec la réglementation en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

(ADR/RID)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Etiquette : 8
N° d'identification des risques : 80
Code de restriction pour les tunnels : E
N° ONU : 1760
Dénomination : liquide corrosif NEP
Danger pour le milieu ambiant : non

Transport maritime par bateau

(IMDG/IMO)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Etiquette : 8
N° ONU : 1760
Dénomination : liquide corrosif NEP
Danger pour le milieu ambiant : non

Transport aérien

(IATA/ICAO)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Etiquette : 8
N° ONU : 1760
Dénomination : liquide corrosif NEP
Danger pour le milieu ambiant : non

Transport en vrac : conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : non applicable.

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon la Directive 67/548/EC

Pictogramme:

Xn

Nocif

Phrases R ::

R20/21/22

Nocif par inhalation, ingestion et contact avec la peau

R36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S:

S2

Conserver hors de portée des enfants.

S36/37

Porter un vêtement de protection approprié et des gants appropriés.

S46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Réglementation et législation en matière de sécurité, santé et milieu ambiant pour la substance ou le mélange.

Evaluation de la sécurité chimique :

Il y a eu une évaluation de la sécurité chimique pour cette substance..

16. Autres informations

Les données présentées correspondent à nos connaissances actuelles et ne garantissent donc pas certaines propriétés. L'acheteur de nos produits doit respecter, sous sa responsabilité, les règles et les règlements correspondants.

Changements de la version précédente:

Modifications ont été apportées dans toutes les sections pour accueillir la FDS au règlement REACH (1907/2006) et CLP (1272/2008) selon les instructions de l'annexe II du règlement n ° 453/2010 de l'UE.

Abréviations et acronymes:

VLA.ED: Valeur limite de l'environnement - exposition quotidienne.

VLA.EC: Valeur limite environnementale - exposition à court terme. VLB: Valeur limite biologique.

DL50: Dose létale - 50%.

CL50: concentration létale - 50%.

EC50: effectif moyen de concentration - 50%.

CSEO: concentration sans effet observé.

ADR: Accord européen sur les marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement international pour le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

OMI: Organisation maritime internationale.

IATA: Association du transport aérien international.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

ADNR: Accord européen sur les marchandises dangereuses pour la navigation intérieure.
